

ROGER-ARMAND WEIGERT

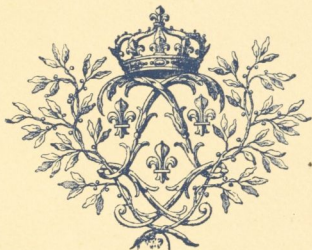
JEAN I BERAIN

DESSINATEUR DE LA CHAMBRE
ET DU CABINET DU ROI

(1640-1711)

PREMIÈRE PARTIE

SA VIE — SA FAMILLE — SON STYLE



~~1880~~

PARIS
LES ÉDITIONS D'ART ET D'HISTOIRE

1937

JEAN I BERAIN

DESSINATEUR DE LA CHAMBRE ET DU CABINET DU ROI

(1640-1711)

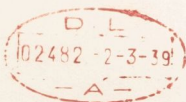
PREMIÈRE PARTIE

1290

4° Ln 27

81684

(1)



mf5073405

JEAN T. BERRIN

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

CHICAGO, ILL.





Fig. 1. — JEAN I BERAIN
(Paris. - Cabinet des Estampes)

ROGER-ARMAND WEIGERT

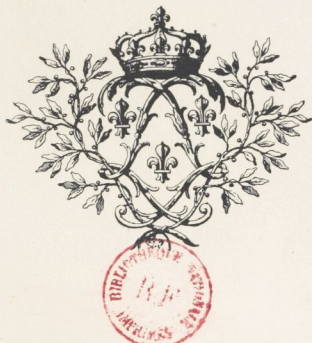
JEAN I BERAIN

DESSINATEUR DE LA CHAMBRE
ET DU CABINET DU ROI

(1640-1711)

PREMIÈRE PARTIE

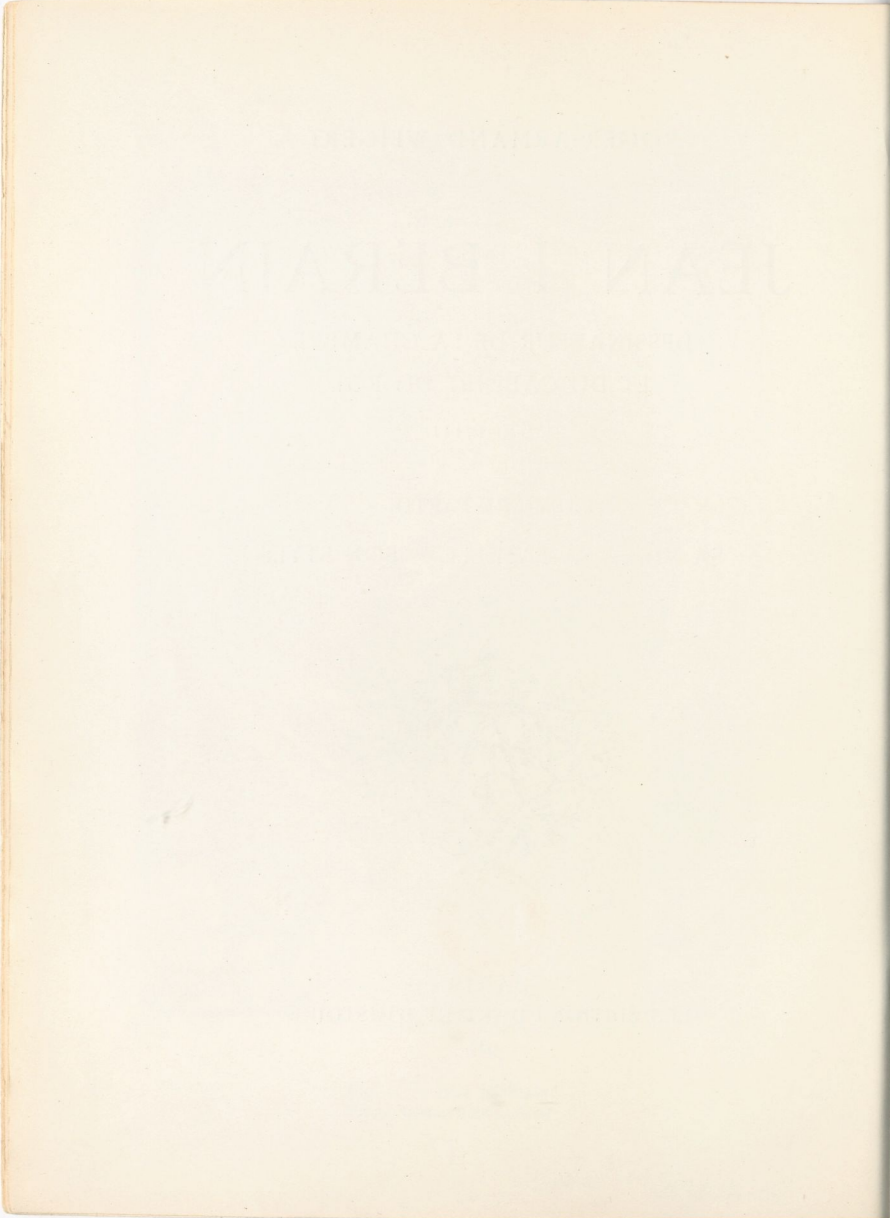
SA VIE — SA FAMILLE — SON STYLE



PARIS

LES ÉDITIONS D'ART ET D'HISTOIRE

1937



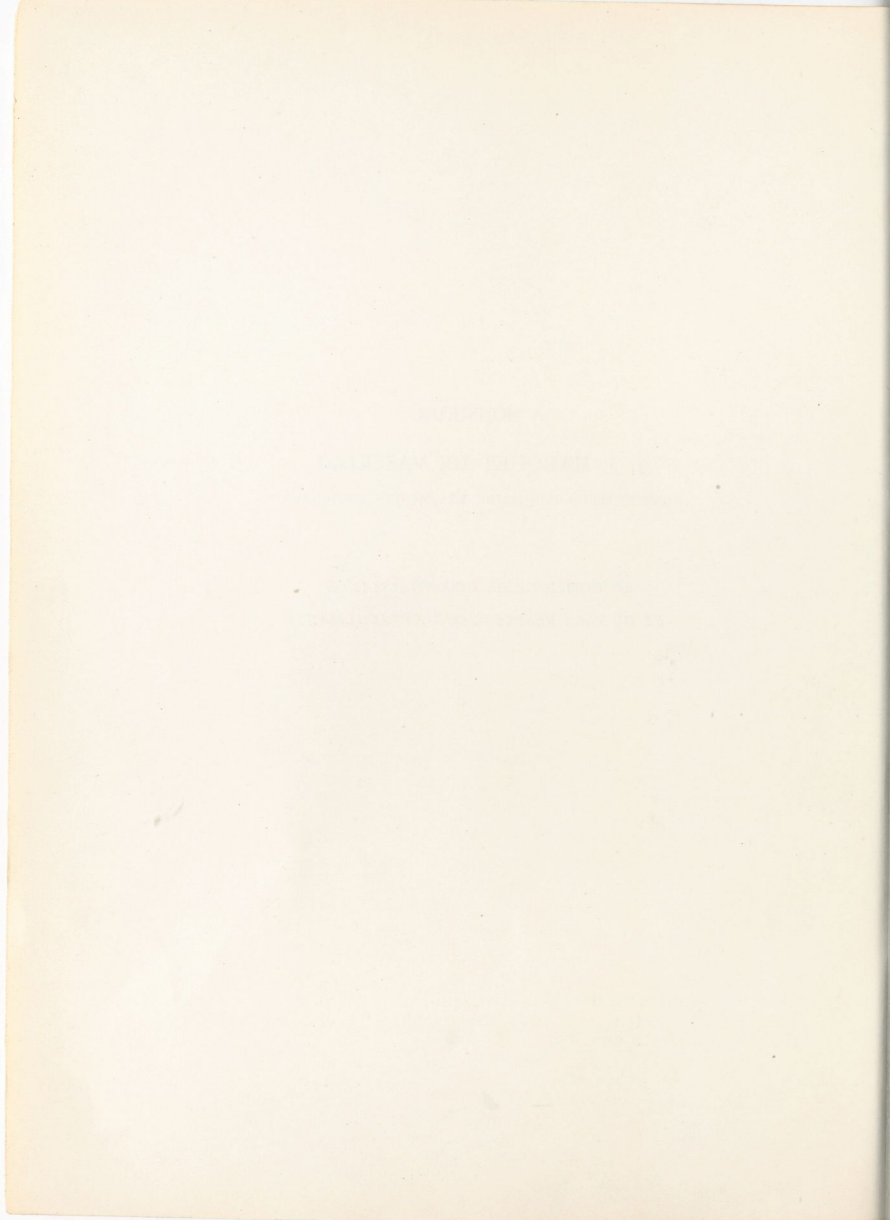
A MONSIEUR

J. J. MARQUET DE VASSELLOT

CONSERVATEUR HONORAIRE DES MUSÉES NATIONAUX

EN HOMMAGE DE RECONNAISSANCE

ET DE TRÈS RESPECTUEUX ATTACHEMENT



AVANT-PROPOS

Peu de noms, parmi ceux des artistes qui ont illustré les arts de l'ornement, sont aussi communément mentionnés que celui de Berain¹, et, cependant, il est peu de personnages à propos desquels nos connaissances soient si limitées.

Quelques notices de dictionnaires reproduisant scrupuleusement d'anciennes erreurs, des articles d'Antony Valabrègue publiés en 1886 dans la *Revue des Arts décoratifs*, réédités par leur auteur en 1898 dans la *Lorraine artiste*, et une thèse manuscrite soutenue, en 1921, à l'École du Louvre² par André Tessier, qui en détacha une substantielle étude pour la *Revue musicale*, constituent les seuls travaux d'ensemble consacrés à celui qui fut le dessinateur de la Chambre et du Cabinet de Louis XIV, l'inventeur des décors et des costumes de l'Académie royale de musique, ainsi que le créateur d'un style qui résume les tendances de l'art décoratif de la fin du XVII^e siècle.

Par l'importance de son œuvre, de son influence au cours d'une de ces périodes de transition où l'art d'une époque, déjà trop âgé pour conserver un pouvoir sans rival, mais aussi trop vivant pour l'abdiquer, consent à le partager avec son futur successeur, l'homme inventif, ingénieux, comme le graveur, le dessinateur, l'ornemaniste que Berain fut, avec un égal succès, sont dignes de la biographie que

1. Et non Bérain, comme on se plaît à l'écrire depuis une cinquantaine d'années par un souci exagéré de purisme. L'artiste signait Berain et la même orthographe figure sur les planches de son œuvre gravé. Accordant plus d'attention à l'euphonie qu'à la correction grammaticale, le XVII^e siècle écrivit, à maintes reprises, Berin pour Berain. On a respecté cette forme pour toutes les citations de contemporains.

2. *Essai sur les Berain. Décoration de la Chambre et du Cabinet du Roi*. En dépit de son titre, ce travail est avant tout consacré au rôle de Jean I Berain à l'Académie royale de Musique et dans les fêtes de la cour.

réclamait déjà pour lui Émile Molinier dans son *Histoire des arts appliqués à l'industrie*¹.

Contrairement à ce que l'on pensait jusqu'à présent, le principal obstacle à la réalisation de ce vœu, c'est-à-dire une absence presque totale de documents, pouvait être aisément franchi grâce à la publication, par J.-J. Guiffrey, en 1883², de la minute relative à l'apposition des scellés chez Jean I Berain le jour de sa mort. La mention par cet acte de l'inventaire après décès ayant permis de le retrouver chez un notaire parisien, cette dernière pièce devait être le premier anneau d'une chaîne qui, peu à peu, allait révéler non seulement les principales circonstances de la vie de Jean I Berain, mais également des faits précis se rapportant à l'existence ignorée de ses enfants et de leurs descendants.

Par ailleurs, au dossier sur les ouvrages de Jean I Berain en sa double qualité de dessinateur de la Chambre et de dessinateur de l'Opéra, constitué par le dépouillement méthodique de la *Gazette de France* et du *Mercure galant*, il devait nous être donné de joindre des renseignements se rapportant plus particulièrement à son action sur les arts mineurs.

Ces indications sont extraites de la précieuse correspondance inédite échangée entre Nicodème Tessin le Jeune et Daniel Cronström, conservée aux Archives du Royaume (Ricksarkivet) à Stockholm, dont l'intérêt nous a été révélé par un ouvrage³ de M. John Böttiger et par les indications directes que ce grand historien de l'art, — dont la disparition récente a été apprise avec regret par les spécialistes de la tapisserie —, voulut bien consentir à nous donner.

Ayant séjourné à plusieurs reprises en France, l'architecte Nicodème Tessin le Jeune⁴ admirait particulièrement nos maîtres et

1. T. III : *Le mobilier au XVII^e et au XVIII^e siècle*, s. d., [1898], in-fol., p. 44.

2. Guiffrey (J.-J.), *Scellés et inventaires d'artistes anciens*, XLI. Nouv. Arch. Art franç., 2^e série, t. IV, 1883, p. 225-232.

3. Böttiger (John), *Svenska Statens Samling af väfda tapeter historik och beskrifvande förteckning...* Stockholm, 1895-1896, 3 vol. in-fol.

4. Nicodème Tessin le Jeune (1654-1728), père du comte Carl Gustav Tessin, le célèbre surintendant des Beaux-Arts de Suède. On trouvera d'intéressantes précisions sur son

rêvait de voir agréer par Louis XIV les projets qu'il avait conçus pour la transformation du Louvre. Devenu directeur des Bâtiments de Suède, il se faisait tenir au courant de la production artistique française par Daniel Cronström¹, l'envoyé de Suède à Paris, qui lui adressait, en outre, force dessins pour faciliter des commandes en vue de l'ornementation et de l'aménagement des demeures du roi de Suède, comme aussi parce que ces multiples envois pouvaient « fournir à l'idée des diverses spéculations ».

Grand admirateur de Jean I Berain, qu'il mettait sur le même rang que les maîtres les plus renommés, Tessin lui fit commander, de 1693 à 1700 approximativement, des ouvrages d'une extrême variété, à la préparation et à l'exécution desquels la correspondance mentionnée nous apporte les détails les plus circonstanciés.

Ayant ainsi en mains la plupart des éléments nécessaires au but poursuivi, il ne restait plus qu'à préparer le plan de notre travail.

C'est alors que, par l'inégalité de sa répartition, la multiplicité des problèmes qu'elle entraînait, les rectifications de bien des erreurs énoncées depuis cinquante ans qu'elle provoquait, la documentation constituée montra qu'une stricte limitation du sujet à traiter s'avérait indispensable, tant par son ampleur que par ses ramifications imprévues.

Le programme adopté comprend, en premier lieu, une histoire critique des principaux ouvrages de Jean I Berain qu'on n'a pas cru devoir séparer des événements de sa vie.

Chaque genre auquel il s'est adonné, décoration théâtrale, « conduite » de fêtes, d'illuminations, de pompes funèbres, de travaux décoratifs, projets pour vaisseaux, a été étudié sous un angle particulier et sous un aspect général : d'une part, en essayant d'établir la mé-

œuvre dans l'*Histoire de l'expansion de l'Histoire de l'Art français. Pays scandinaves, Angleterre, Amérique du Sud*, publiée par M. Louis Réau (Paris, 1931, in-8°). Voir aussi les ouvrages de M. Ragnar Josephson indiqués par notre bibliographie.

1. Daniel Cronström (29 novembre 1655, † le 30 août 1719, à Paris ; il avait été nommé en 1679). Sa biographie par M. Ragnar Josephson figure dans le *Svensk biografiskt lexikon*, t. IX, p. 376-382 (Stockholm, 1931, gr. in-8°).

thode de travail usitée par Berain pour chacun d'entre eux et, d'autre part, en fixant son rôle dans leur évolution commune.

L'importance accordée, dans la composition du présent volume, à ces différents travaux ne peut paraître exagérée. C'est entre eux que se partagea le plus clair de l'activité de Jean I Berain, et le côté purement ornemental de son œuvre, à laquelle le recul des siècles nous fait accorder la première place, ne fut jamais, aux yeux de ses contemporains, qu'une question secondaire et tout accessoire.

L'examen des ouvrages conçus par les émules de Jean I Berain, Jean II Berain, son fils, et Claude Berain, son frère, que l'on trouvera ensuite, apporte un indispensable complément à l'examen des productions de Jean I Berain.

Enfin, les documents mis au jour permettent d'esquisser la biographie des descendants de Jean I Berain, qui, par des voies diverses, ont, pour la plupart, attaché leurs noms aux Beaux-Arts ; de courtes notices leur ont été consacrées et sont réunies dans un chapitre spécial.

Ceci établi, il importait, après l'étude de la biographie du dessinateur de la Chambre et de ses ouvrages, de reconnaître la formation, les caractéristiques, l'influence de la formule décorative créée par Berain et qui porte son nom.

Inscrite toute entière sur les planches de son œuvre gravé, elle est le lien, solide et ferme, qui noue et apparente les éléments épars de son influence sur les arts industriels, en même temps qu'elle apparaît comme la charnière d'un diptyque qui aurait pour volets l'art du XVII^e siècle et celui du XVIII^e. Un catalogue de toutes les pièces gravées par ou d'après Jean I, Jean II et Claude Berain, comprenant des descriptions aussi complètes que possible, les précisions techniques et bibliographiques nécessaires à leur identification, de même que les principaux documents retrouvés sont joints à ce travail, qui, dans notre esprit, devrait servir de base aux recherches futures sur Jean I Berain et sur son action aux innombrables effets. Base limitée certes, mais qui (du moins on veut l'espérer) permet l'étude des manifestations générales de son style en attendant celles de son

adaptation à des genres ou à des techniques aussi différentes que la décoration intérieure, la tapisserie¹, le mobilier, la céramique et la verrerie².

* * *

Au cours de nos recherches sur les Berain, nous avons reçu le plus aimable accueil auprès de tous les conservateurs de collections publiques, sollicités en France comme à l'étranger, et nous nous excusons de ne pouvoir les citer tous.

De précieux conseils nous ont été donnés par M. René Schneider et par M. Henri Focillon, professeurs à la Faculté des lettres, par M. Paul-André Lemoisne, conservateur du Cabinet des Estampes, par M. la Bibliothèque nationale, par M. Émile Dacier, inspecteur général des Bibliothèques, par M. Jean Verrier, inspecteur général des Monuments historiques, par M. Gaston Brière, conservateur du Musée de Versailles, par M. Jean Cordey, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, et nous leur en exprimons notre vive reconnaissance, ainsi qu'à M. Georges Huard, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, et à notre ami François-Georges Pariset, professeur agrégé au lycée Fustel-de-Coulanges, à Strasbourg.

Nous devons, en outre, à M. le professeur A. Seyler, du Kupferstichkabinett de Munich, d'intéressants renseignements sur les contre-façons allemandes des gravures de Jean I Berain.

Auteur, comme on l'a dit, d'une thèse sur les Berain, le regretté André Tessier n'hésita pas, lorsque nous entreprîmes notre travail, à nous communiquer son manuscrit. Nous adressons un souvenir ému à la mémoire de cet érudit, prématurément enlevé, qui, en cette circonstance, fit preuve d'un si large esprit de confraternité.

1. Déjà rédigée et présentée en thèse à l'École du Louvre, l'étude des tapisseries d'après Jean I Berain, ainsi que leurs catalogues, seront imprimés aussi rapidement que possible.

2. A propos de Jean I Berain et de l'art du verre, voir Schmidt (Robert), *Das Glass*. Berlin, 1912, in-8°, p. 265.

Depuis le jour où M. J. J. Marquet de Vasselot, alors conservateur des Musées nationaux, voulut bien enseigner au jeune élève de l'École du Louvre que nous étions une méthode de travail, il n'a cessé de nous prodiguer les plus efficaces encouragements et la plus vive sollicitude. En écrivant son nom en tête de ce volume, qui lui doit tant, nous ne rendons hommage que bien imparfaitement à son inépuisable bienveillance, si souvent mise à contribution. Nous le prions du moins de bien vouloir agréer ce témoignage de notre très profonde gratitude.

Paris, 1929-1936.

LIVRE PREMIER

VIES DE JEAN I BERAIN
DE JEAN II BERAIN
ET DE LEURS DESCENDANTS
AINSI QUE CELLE DE
CLAUDE BERAIN

ACCOMPAGNÉES D'UN HISTORIQUE DE LEURS TRAVAUX

THE DISTRICT OF COLUMBIA
OFFICE OF THE DISTRICT CLERK

STATE OF DISTRICT OF COLUMBIA
OFFICE OF THE DISTRICT CLERK

OFFICE OF THE DISTRICT CLERK

JEAN I BERAIN

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES. LA JEUNESSE. PREMIERS TRAVAUX

Jean I Berain naquit à Saint-Mihiel en Lorraine, probablement le 4 juin 1640, comme le prouve un acte de baptême publié, il y a une vingtaine d'années, par le commandant Chavanne¹. Ce document, qui, en dépit de ce que l'on a jadis écrit, figure bien sur les registres de l'état civil de la petite ville barroise, met le point final à un embarrassant problème et permet de rejeter définitivement la date du 27 octobre 1637, adoptée avec trop de confiance, à la suite des historiens lorrains Chevrier et Durival, par des écrivains comme Bauchal, H. Destailleur, A. Jacquot ou le rédacteur de la notice du dictionnaire de Thieme et Becker. Seul A. Valabrègue, auteur de l'unique étude d'ensemble sur Berain parue jusqu'à ce jour, prit l'élémentaire précaution de reproduire cette date sous réserves, en insistant sur son caractère hypothétique.

D'autre part, plusieurs biographes, ayant eu l'idée de tenir compte du billet d'enterrement ou de l'acte de décès de Jean I Berain, mort en janvier 1711, âgé, au dire de ses proches, de soixante-douze ans, se livrèrent à un calcul facile, qui leur permit de serrer de plus près la vérité.

C'est ainsi que le *Dictionnaire des artistes* de Bellier et Auvray, celui de Bellier de la Chavignerie, le *Künstler-Lexikon* de Meyer, donnèrent la date de 1639. Si l'on peut, à la rigueur, comprendre les raisons ayant autorisé le *Dictionary of Painters and Engravers* de Bryan à avancer une date proche de 1638, on discerne moins pourquoi J. B. Ravenel, dans ses *Notes manuscrites*, conservées à la bibliothèque municipale de Besançon, et Charles Le Blanc offrent celle de 1636. Quant aux indications des *Bibliographies Firmin-Didot et Michaud*

1. Chavanne (le commandant), *Jean Berain dessinateur ordinaire de la chambre et du Cabinet du Roy...* Mémoires de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, IV^e série, t. X, 1912, p. 124-132. — L'acte a été publié avec des erreurs de lecture. On le trouvera dans son intégralité aux Pièces annexes, I.

(1630), de l'abbé Zani (1649), leurs sources paraissent si nettement fantaisistes qu'elles échappent à tout examen sérieux.

Malgré leur caractère contradictoire, ces multiples assertions ont rencontré un accueil favorable auprès de quelques compilateurs trop pressés. Ceux-ci, de leur côté, ont si bien contribué à les accréditer que la date de 1640, publiée en 1912, n'a pas encore réussi à s'imposer, tandis que les mentions erronées¹ de 1630, 1636, 1638 ou 1639, sont toujours favorablement accueillies.

Alors que presque tous les écrivains mentionnés admettaient l'origine lorraine, Jal, influencé probablement par Mariette², paraît seul avoir délibérément adopté l'hypothèse d'une origine parisienne. Hypothèse peu vraisemblable, certes, mais néanmoins susceptible de laisser subsister un doute, étant donné l'autorité dont a joui son dictionnaire biographique.

Comme de nombreux artistes qui illustrèrent l'école française du XVII^e siècle, Jean I Berain était issu d'une vieille famille lorraine, dont les origines paraissent antérieures au dernier quart du XVI^e siècle.

A défaut d'autres documents d'état civil disparus, le dépouillement des registres de baptêmes³, conservés à l'hôtel de ville de Saint-Mihiel, a pu permettre de réunir quelques renseignements susceptibles de faire connaître les ascendants de celui qui allait devenir le dessinateur attitré d'un des plus grands rois de France et qui allait faire rayonner le nom des siens par « toute la terre », comme l'écrivait, à l'apogée de sa carrière, un rédacteur de gazette.

* * *

Dès la fin du XVI^e siècle, des membres d'une famille Belrain étaient établis à Saint-Mihiel.

En 1579, un certain Didier de Berrain fit baptiser une fille. Six ans plus tard, il en présenta une seconde pour recevoir l'eau lustrale.

Vraisemblablement parent du précédent, Jehan de Belrain aurait vécu à Saint-Mihiel, vers la même époque. Son existence nous est révélée par un historien local, Ch.-E. Dumont⁴. Malheureusement, ce dernier n'a fourni aucune référence pouvant permettre de contrôler son témoignage. Lacune d'autant

1. Un ouvrage aussi important que l'*Histoire de Lorraine* de M. René Parisot, publié en 1922, cite encore la date de 1637 (t. II, p. 284).

2. Mariette le nomme « Jean Berain de Paris ». *Abeceario* (édit. Montaignon et Chenevières), 1851-1852, t. I, p. 119. Jal, *Dict. bibliogr.*, écrit (édit. de 1872, p. 137) : « Assurément j'aurais bien voulu me procurer les baptistaires de Jean I^{er} et de Claude Berain, mais fallait-il passer huit jours à voyager dans toutes les paroisses de Paris... »

3. Voir, à ce propos, p. 6, note 2. *

4. Dumont (Ch.-E.), *Histoire de Saint-Mihiel*, 4 vol., in-4^o (1860-1862), t. IV, p. 322-323.

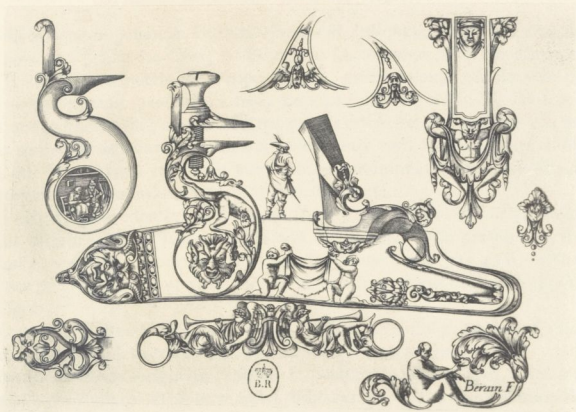
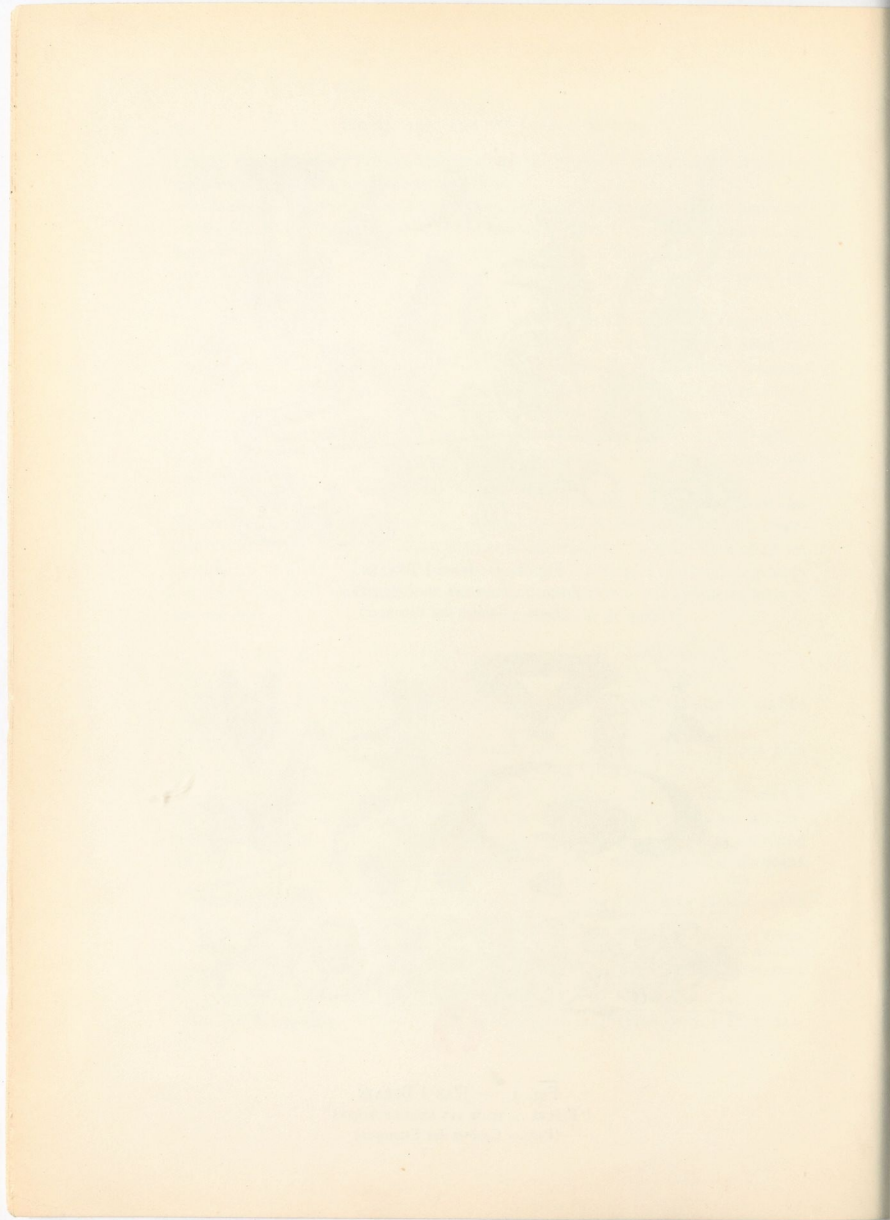


Fig. 2. — JEAN I BERAIN
 "PIÈCES ... POUR LES ARQUEBUZIÈRES"
 (Paris. - Cabinet des Estampes)



Fig. 3. — JEAN I BERAIN
 "PIÈCES ... POUR LES ARQUEBUZIÈRES"
 (Paris. - Cabinet des Estampes)



plus fâcheuse que ce Jehan de Belrain, ajoute-t-il, fut quelquefois aussi désigné sous le nom de « Jehan Le Clerc, dit Belrain ». Le renseignement est d'importance. Il semble permettre de supposer que, primitivement, la famille de Jean I ne se nommait pas Berain, mais Le Clerc. Bien que Ch.-E. Dumont, fidèle à une méthode qui s'affirme surtout par l'abstention, ne nous ait pas indiqué la source de sa nouvelle assertion, elle paraît bien fondée. Deux actes inédits, que nous avons retrouvés aux archives communales de Saint-Mihiel, lui apportent un indiscutable certificat d'authenticité.

Il s'agit de reçus identiques, datés de 1627 et 1630, délivrés à « Claude Le Clerc, dit belrain¹ ». Tout malaisé qu'il soit de préciser si ce personnage fut grand-oncle, oncle ou cousin de Jean I Berain, on ne doute pas qu'il s'agisse d'un de ses proches parents et qu'à l'origine les Berain se soient réellement appelés Le Clerc.

Le fait seul d'admettre ce changement de nom ne suffit pas à l'expliquer. Néanmoins, ses mobiles semblent pouvoir être rapidement connus.

Sans aucun doute, originaire, comme l'a justement pensé Ch.-E. Dumont, de Belrain², petit village situé entre Saint-Mihiel et Bar-le-Duc, les membres de la famille Le Clerc — appellation qui, à la rigueur, pourrait avoir été provoquée par un état social peu répandu à la campagne — se virent obligés, le jour de leur établissement dans une ville, où de nombreuses personnes portaient le même patronyme, si répandu en Lorraine, d'adjoindre à ce même patronyme, trop commun et générateur de confusions multiples, le nom de leur village natal.

Ainsi s'expliquerait normalement la particule qualificative rencontrée en 1579 et en 1589. Puis, à la longue, après une première étape de stabilisation, au cours de laquelle il ne figurait déjà plus que lors de la rédaction d'actes officiels, le véritable nom disparut.

Dès lors, soumis à la prononciation locale³, l'orthographe du pseudonyme finit par s'altérer légèrement⁴. En cet état, il devint patronyme à son tour. Au

1. Archives communales de Saint-Mihiel, comptes des receveurs de la fabrique, années 1627 et 1630, carton G. G. 7 : « De Claude Le Clerc dit belrain, sept francs au jour de Noël sur sa maison où il réside à la rue des Tanneurs... par substitution passée le VI décembre 1578, soy... VII fs. »

2. Les registres de l'état civil de Belrain (Meuse), antérieurs à 1648, ont disparu, rendant toute vérification impossible.

3. « Belrain se prononce Bérain, village à gauche de l'Aire, à deux lieues et demie de Bar. » Durival, *Description de la Lorraine et Barrois* (1778-1783), t. III, p. 39.

4. Pour ce qui regarde le cas particulier de la famille Berain, qui seul nous intéresse, le fait que leur nom procède du nom d'un village ne le soumet pas à la loi exposée par M. Albert Dauzat dans les *Noms de personnes. Origines et évolution*. Paris, 1925, in-16, p. 141, loi selon laquelle « la dissimilation, qui affecte deux liquides appartenant à deux syllabes successives, peut provoquer la chute du premier des deux r, changer n en l ou en i (Benignus : form. pop. Berin, Berain, ou Belin, Blin) ».

moment de la naissance de Jean I Berain, en 1640, la transformation était presque achevée. Presque, car il est loisible de constater que sur l'acte de baptême le nom relevé est encore écrit « Belrain » et non « Berain ¹ ».

De même, c'est en majeure partie sous le nom de Belrain, plus rarement Bairain, Berein ou Berin, que sont enrégistrées les naissances ² des nombreux enfants des six Belrain ³, frères ou cousins, vivant à Saint-Mihiel vers la fin du XVI^e siècle.

Grâce aux précisions apportées par un document longtemps cherché, en l'occurrence le contrat de mariage de Jean I, on peut facilement identifier parmi ces multiples personnages celui dont est issu le futur dessinateur de la chambre et du cabinet de Louis XIV.

Fils de Jean Belrain, maître arquebusier, et de Nicole Lemoyne, sa femme ⁴, il fut baptisé le 17 août 1615. Pour obéir à une tradition encore vivace dans les campagnes, il reçut le même prénom que son père. Aîné d'au moins huit enfants ⁵, ce second Jean Berain suivit le métier paternel et devint maître arquebusier. Il devait être imité par un de ses frères, Claude Belrain, dont on aura occasion de reparler. Vers 1638 ou 1639, la date exacte étant impossible à préciser, en raison de l'absence à l'état civil de Saint-Mihiel des registres des mariages antérieurs à 1662, Jean Belrain, maître arquebusier, épousa Marie Betan ⁶. Premier de leurs cinq enfants, ce que prouverait déjà, si l'on ne possédait des preuves plus convaincantes, le fait qu'on le prénomma Jean, comme son grand-père et comme son père, la naissance de ce Jean Berain, qui pour nous sera dorénavant Jean I Berain, en 1640, fut suivie, en 1642, de celle d'une

1. Voir ci-dessous, Pièces annexes, I.

2. Seuls les registres des baptêmes de Saint-Mihiel, qui débutent avec l'année 1586, renseignent sur eux. Les registres des mariages et ceux des décès ne commençant respectivement qu'en 1662 et 1688. Une table permet, en outre, de trouver mention des baptêmes célébrés de 1576 à 1586, mais les actes mêmes n'existent plus.

3. Lorent, Claude, Didier, Louis, Cuny et Jean Belrain.

4. Jean Belrain, fils de Cuny Belrain et de Barbe, sa femme, baptisé le 15 janvier 1591. Il épousa vers 1613 ou 1614 — la naissance de leur premier enfant datant du mois d'août 1615 — Nicole Lemoyne, de deux ans plus âgée que lui, puisque baptisée le 8 août 1589. Jean Berain l'aïeul, « vivant maistre harquebusier », était mort en 1665, lors de la rédaction du contrat de mariage de Jean I Berain. Par contre, Nicole Lemoyne assista à sa lecture. Voir Pièces annexes, II.

5. Les enfants de Jean Berain l'aïeul et de Nicole Lemoyne furent Jean (baptisé le 17 août 1615); Agnès (baptisée le 25 juillet 1616); Marie (baptisée le 18 août 1617); Nicolas (baptisé le 18 janvier 1624); Charles (baptisé le 27 février 1625); Louis (baptisé le 3 avril 1630); Sébastien (baptisé le 9 novembre 1632) et Claude, dont on n'a pas le baptis-taire, maître arquebusier à Paris (voir p. 12, note 6).

6. L'acte de baptême de Marie Betan ne figure pas sur les registres conservés par l'état civil de Saint-Mihiel.

filles, Anne¹, destinée à devenir la femme de Pierre Dubois, commandant du Fort-Blanc, à Strasbourg².

En 1643³ naquit Nicole, qui, « trop peu riche ou trop dépourvue d'appas pour trouver un époux », se résigna au célibat et mourut en 1704⁴. Par la suite, deux autres enfants, une fille, Marie⁵, et un fils, Claude⁶, virent encore le jour. L'examen des registres de baptême permet d'affirmer que leur naissance n'eut pas lieu à Saint-Mihiel.

Contre sa volonté, sans doute, poussée par de pénibles circonstances générales, la famille Berain avait été obligée, entre-temps, de quitter son foyer et d'abandonner, sans espoir de retour, les bords de la Meuse.

Vers 1640, depuis une dizaine d'années déjà, à la suite des erreurs politiques de l'aventureux et trop léger Charles IV de Lorraine, victime de maladroitesses intrigues, la prospérité que son duché et le Barrois avaient connue sous les précédents règnes s'était dissipée, laissant le champ libre aux misères de la guerre, dont la pointe de Callot nous a transmis l'affligeant spectacle.

Prise d'assaut par Louis XIII en personne, après un siège prolongé, la ville de Saint-Mihiel dut chèrement payer la résistance qu'elle avait eu l'audace de lui opposer. Frappés de taxes multiples, de lourdes contributions, soumis à des vexations nombreuses, les déboires et les épreuves déjà grandes des Saint-Mihiellois et de leurs compatriotes allaient bientôt atteindre d'effrayantes proportions. Trouvant sur cette population, physiquement et moralement affaiblie, un terrain favorable, la peste fit son apparition et se développa avec une extrême rapidité. Ému d'une telle détresse, un prêtre, Vincent de Paul ou Depaul, qui de la charité avait fait sa profession, intéressa la reine de France, Anne d'Autriche, au lamentable sort du Barrois. Il recueillit assez d'argent pour envoyer ses « mis-

1. Anne, fille « à Jean Berin », « baptisée par la sage-femme » à Saint-Mihiel, le 12 février 1642 (Registre des baptêmes, état civil de Saint-Mihiel).

2. *Notoriété des héritiers de Marie Berain, veuve de Toussaint Paillet, secrétaire de M. le Camus, président de la Cour des Comptes*. 30 novembre 1714. (Inédit.) Minutier de l'étude Bertrand Taillet, à Paris (Arch. nat., Minutier central, L III, liasse 168).

3. Nicole Berain, baptisée à Saint-Mihiel, le 26 octobre 1643.

4. Jal, *Dict. bibliogr.*, p. 197. Inhumée à Paris le 18 décembre 1704, morte la veille, déclarée à tort âgée de cinquante-neuf ans, au lieu de soixante et un. Jal n'indique pas sur les registres de quelle paroisse se trouvait l'acte qu'il signale.

5. Son acte de baptême ne figure pas sur les registres de l'état civil de Saint-Mihiel. Décédée en novembre 1714. Voir ci-dessus, note 2.

6. Voir la notice qui lui est consacrée, p. 162. Tous les auteurs modernes ayant parlé des Berain ont, sans exception, fait de Claude Berain un frère aîné de Jean I. On verra plus loin (p. 16) les raisons pour lesquelles on repousse formellement ce qui, à l'origine, n'était qu'une hypothèse. Il suffit d'indiquer ici que les registres de l'état civil de Saint-Mihiel ne montrent pas l'acte de baptême de Claude Berain.

sionnaires » à travers le pays si durement atteint. Comme lui écrivit, en 1637, la municipalité de Saint-Mihiel en le remerciant de ses aumônes, « si on vient à les retrancher... il faut de nécessité qu'une grande partie des habitants meurent de faim ou qu'ils aillent chercher leur vie ailleurs¹ ».

La signature du traité de Paris, en 1641, bien qu'ayant mis fin à l'occupation de la Lorraine et du Barrois par les troupes françaises, eut d'autant moins d'influence sur le sort de leurs habitants que les combats ne tardèrent pas à recommencer.

Plus que d'autres, les Berain durent avoir à souffrir de la pénible situation que les épisodes de la guerre de Trente ans engendraient pour leur pays. Le métier qu'ils exerçaient, les armes qu'incontestablement ils conservaient dans leurs ateliers purent, en outre, lors des diverses occupations de Saint-Mihiel, leur attirer mille vexations et avanies supplémentaires, perquisitions fréquentes, contrôles réitérés, pillages même ou réquisitions, trop heureux qu'ils ne vissent pas leur production limitée, à moins qu'ils ne fussent astreints, sous peine de rébellion, d'avoir à suspendre leurs travaux².

Dans ces conditions, on s'étonnera seulement de constater qu'ils mirent si longtemps à imiter un exemple qui devait leur être fréquemment donné. Jusqu'en 1644, au moins, ils patientèrent. La situation, loin de s'améliorer, ne cessant de se compliquer, les Berain, eux aussi, furent astreints à aller « chercher leur vie ailleurs ».

Il semble que la date du départ des parents de Jean I Berain puisse être approximativement fixée. Le 15 janvier 1644, Jean Berain, que nous appellerons désormais pour éviter toute confusion Jean Berain le père, fut parrain de Marguerite, « fille à Jean Jaquides³ ». Après cette date, le nom de Berain,

1. Deblaye (l'abbé J.-F.), *La charité de saint Vincent de Paul en Lorraine (1638-1647)*. Nancy, 1856, in-8°, p. 73-74.

2. Des recherches ont été effectuées afin de savoir quel fut exactement le sort des arquebusiers lorrains avant et pendant la guerre de Trente ans. Ces recherches n'ont apporté aucun résultat, ainsi que celles faites sur les arquebusiers lorrains, en général, et à Saint-Mihiel, en particulier. Parmi les principaux documents et ouvrages consultés à ce sujet, on mentionnera, aux archives départementales de la Meuse, les pièces B. 1103 : *Lève et organisation d'une compagnie d'arquebusiers à cheval à Saint-Mihiel et dans la prévôté* (1588), et B. 1110 : *Envoi d'armes de Saint-Mihiel à Bar-le-Duc* (1633) ; Lepage (H.), *Coup d'œil sur l'histoire des corporations d'arts et métiers dans la Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés*. Congrès scientifique de France, 1850, t. II, p. 209-274 ; Lepage (H.), *Les Archives de Nancy, ou Documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville*. Nancy, 1864-1865, 4 vol. in-8°, t. I, p. 188, et t. IV, p. 158 ; Lepage (H.), *Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine*. Paris, 1884, in-8° ; Groffe (E.), *Notes sur les arts et métiers dans l'ancien Barrois*. Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, L. II-IV, 1903-1906, et Mahuet (le comte de), *La chasse en Lorraine jusqu'en 1789*. Nancy, 1931, in-8° [p. 142-149 : *Les armes et la poudre*].

3. État civil de Saint-Mihiel. Registre des baptêmes.

qui, peu d'années auparavant, comptait encore de nombreux représentants, disparaît des registres de baptême conservés à l'hôtel de ville de Saint-Mihiel. Si partisan soit-on de l'hypothèse d'un exode plus ou moins général de la famille Berain, exode qu'un document pourrait à la rigueur confirmer¹, ce brusque silence à leur égard ne laisse pas d'être impressionnant et il permet de supposer que bien des Berain furent victimes des maux endurés par la Lorraine.

Partis de Saint-Mihiel après le 15 janvier 1644, le père et la mère de Jean I Berain se réfugièrent-ils momentanément avec leurs enfants dans une région de leur patrie moins éprouvée que le Barrois, sinon dans une contrée voisine²? Ou faut-il imaginer que, malgré un état de guerre toujours latent, en dépit des traités, ils franchirent immédiatement les limites de la Lorraine et du royaume de France?

On l'ignore, comme on ignore s'ils furent appelés à Paris, par quelques parents³ ou compatriotes, ou s'ils s'y installèrent de leur propre initiative⁴. Nous savons seulement avec certitude, qu'en 1645 un Claude Berain, frère de Jean Berain le père, était établi à Paris⁵, et qu'il y exerçait déjà la profession d'arquebusier que nous lui connaissons par des documents inédits plus détaillés rédigés en 1650 et 1653⁶.

Le premier acte signalé, qui est l'acte de mariage de Claude Berain⁷, ne men-

1. Le contrat de mariage de Jean I Berain (1665). Voir Pièces annexes, II.

2. Le même acte, parmi les amis de Jean I Berain, nomme « Claude Laguinet, lieutenant particulier au bailliage du Bassigny », qui pourrait éventuellement être un ami connu par les Berain, à la suite d'un passage plus ou moins prolongé en province.

3. On a cherché à savoir si des membres de la famille étaient installés à Paris antérieurement à 1645. Les dépouillements effectués parmi les Insinuations du Châtelet nous ont seulement permis de rencontrer le nom d'Edme Berain, mentionné en 1599 dans un acte relatif à un prêt d'argent (Arch. nat., Y 139, fol. 112). On ne saurait précisément s'il s'agit d'un homonyme ou d'un membre de la famille Berain, dont est issu Jean I.

4. Comme le sculpteur Chassel († avant 1685), qui, écrit Dom Calmet (*Bibliothèque lorraine*. Nancy, 1751, in-8°, col. 271), était allé à Paris « à cause des guerres de Lorraine ».

5. Afin d'éviter une confusion avec Claude Berain, frère de Jean I, nous le nommons Claude Berain l'oncle.

6. « Le dimanche 15 janvier 1645 a esté publié les bans entre Claude Borin (*sic*), armurier, âgé de vingt-cinq ans, demeurant rue Michel Le Comte... et Catherine Jacque..., orpheline, demeurant à Yerre. » Mariage célébré le 24 janvier, en la seule présence de « Firmin Larcher, M^e Masson..., demeurant rue Vieille-du-Temple (Paroisse Saint-Nicolas-des-Champs) ». — Bibl. nat., Dép. des Mss., Fichier Laborde (Ms. fr., Nouv. acq., 12048, n° 4163).

7. Acte inédit, daté du 9 juillet 1650, par lequel « Étienne le Camus, marchand drapier à Paris... rue de la Harpe... confesse avoir reçu de Claude Berain, M^e Arquebusier à Paris... la somme de soixante livres pour le paiement de pareille somme due audit S. Le Camus, par Jehan Husson, commis de M^r Godefroy, conseiller d'estat... » Minutier de l'étude Viénot, à Paris. Acte d'apprentissage signé par Claude Berain [l'oncle], en faveur

tionne la signature d'aucun membre de sa famille. Ceci laisse supposer que la venue à Paris de Jean Berain le père est postérieure au 24 janvier 1645, date de la cérémonie. D'un autre côté, fuyant les troubles et les luttes qui ravageaient le Barrois, il semble difficile d'admettre qu'il se réfugia dans la capitale du royaume de France à un moment de troubles et de luttes. Ce raisonnement, s'il est exact, laisse supposer que son arrivée à Paris dut être antérieure au début de la Fronde (août 1648). Sinon, qu'elle se produisit seulement après le retour de l'apaisement intérieur établi par l'entrée du roi dans sa capitale (octobre 1652).

Étant donné l'impossibilité dans laquelle on est de mettre les choses au point, on retiendra seulement que les deux frères continuèrent à Paris l'exercice du métier familial.

A l'imitation des autres professions, le commerce des arquebusiers était sévèrement réglementé. Nul, en principe, ne pouvait chercher à enfreindre les lois fondamentales régissant la communauté¹. Fils de maître, maîtres eux-mêmes, Jean Berain le père et Claude Berain l'oncle eurent-ils la licence de faire reconnaître leur qualité par la corporation parisienne des arquebusiers? Ne les oblige-t-on pas à refaire leurs preuves? Dans ce cas, ils furent soumis à l'article 4 de la sentence du Châtelet, ajoutée en mai 1634 aux statuts des arquebusiers, déclarant que « les fils de maîtres seront reccus maîtres audit mestier en faisant par eux expérience en la manière accoutumée ».

La clause est claire, mais pouvait-elle normalement jouer en faveur des frères Berain, non seulement étrangers à la ville de Paris², mais encore sujets du duc de Lorraine et partant fils d'un maître non regnicole?

L'article 18 des statuts des arquebusiers, confirmé en 1576 par Henri III, ne parle des étrangers qu'à propos des compagnons. Il déclare en substance qu'ils pourront être employés à condition que nul compagnon parisien ne se soit

de Jacques Petitot, fils de M. Robert Petitot, « maître arquebusier, demeurant au bourg de Molesme ». 18 août 1653. (Inédit.) Minutier de l'étude Plocque, à Paris.

1. La corporation des Arquebusiers de Paris au XVIII^e siècle était régie par des statuts confirmés en septembre 1576 par Henri III, lettres qui rééditaient dans l'ensemble les statuts donnés aux artilleurs en 1575. On n'ignore pas qu'avant 1576 les arquebusiers étaient confondus avec les artilleurs dont les statuts parurent en 1575 et précédemment avec les archers et les arbalétriers. Par une sentence datée du 4 mai 1634, confirmée peu après par Louis XIII, le Châtelet ajouta six articles aux statuts des arquebusiers. Voir Lespinasse (R. de), *Les métiers et corporations de la ville de Paris*. Paris, Imprimerie nationale (1879-1897), 3 vol. in-fol., t. II, p. 356-391.

2. Une des principales raisons avancée par Nanteuil pour repousser, vers 1660, l'établissement à Paris « d'une maîtrise en l'art de la gravure de taille-douce » était « que cette maîtrise ôterait aux provinciaux la liberté de venir s'établir dans Paris ». Voir les passages de ce mémoire de Nanteuil, publié par E. Bouvy, *Le Portrait gravé et ses maîtres : Nanteuil*, Paris, 1924, in-4^o, p. 19.

présenté pour faire le travail moyennant un salaire identique au salaire accepté par le compagnon étranger¹.

Les étrangers n'étant pas systématiquement repoussés, on doit supposer, que, sous certaines conditions, ils pouvaient pareillement exercer la maîtrise.

La disparition des archives de la corporation des arquebusiers et de la table de cuivre déposée au Châtelet, sur laquelle ils faisaient enregistrer leur poinçon, nous prive de toutes les précisions désirables². Aussi doit-on accepter, en s'abstenant de le commenter, le document irréfutable apportant la certitude³ que, sans avoir eu besoin de recourir, croyons-nous, à l'expédient d'une naturalité⁴, Jean Berain le père, comme sans doute aussi Claude Berain l'oncle⁵, exerça le métier d'arquebusier à Paris⁶.

1. Ibid., *Statuts de septembre 1576, article 18*, Ibid. : « Item nul maistre dudit mestier pourra bailler a besongner à un estranger que premièrement les compagnons qui auront esté apprentys en cette ville ne soient mis en besongne, s'ils le requièrent pour le même prix que l'estranger. »

2. L'enquête relative aux archives des Arquebusiers pour la période utile a été effectuée aux Archives nationales dans les séries suivantes : A D^x 10-28 : *Communautés d'arts et métiers* (1061-1789) ; F¹² 501-638 : *Mélanges : écoles d'arts et métiers* ; H. 2106-2126 : *Statuts et comptes des diverses corporations* ; K 1030-1032 et 1050 : *Métiers*. On a examiné de même les documents réunis sous les cotes Y 5249-5261 : *Élection des maîtres* (1561-1684). On notera que les archives des Arquebusiers se rapportant à l'époque qui nous intéresse ne semblent pas avoir été détruites par l'incendie de 1871. *L'état sommaire des archives anciennes de la Seine brûlées en 1871*, publié par Welvert. Archives historiques, artistiques et littéraires, t. I, 1889-1890, p. 465-489, mentionne seulement (p. 466) trois registres du XVIII^e siècle : *Réception de maîtres, inventaires, décès* (1771-1776) (reg. in-fol.), et *Recettes et dépenses* (1709-1769) (2 reg. in-fol.). Outre les archives de la Seine, qui, bien que possédant la suite complète des statuts des corporations au XVII^e siècle que l'on connaît, ne présentent rien d'exceptionnel sur les arquebusiers, on a examiné, aux archives de la Préfecture de police, la collection Lamoignon.

3. Le contrat de mariage de Jean I Berain. Voir Pièces annexes, II.

4. Si Jean Berain le père s'était fait naturaliser, il est certain que la naturalité se serait étendue à ses enfants, ou au moins à son fils aîné. Comme Jean I Berain se fit naturaliser en 1701, il paraît probable que son père demeura lorrain. Comme on le dira en son temps, l'acte de naturalité de Jean I Berain dut être détruit lors de l'incendie de la Chambre des comptes, en 1737 (voir p. 131, note 1).

5. On verra plus loin (p. 12, note 2) que Claude Berain l'oncle logeait rue Michel-Le-Comte dans une maison appartenant au collège de la Marche. Le choix de cette demeure lui aurait-il permis d'échapper aux règlements de la corporation des arquebusiers, comme Charles-André Boulle échappa aux règlements de la corporation des ébénistes, en tant que locataire du collège de Reims?

6. Les deux frères exploitèrent-ils un atelier commun à Paris? La signature, ou mieux la marque « Berain à Paris » rencontrée sur deux pistolets conservés à l'arsenal de Copenhague (Tøjhusmuseet) (inventaire de 1903, n^{os} 1700 et 1742), pourrait difficilement, malgré une absence de prénom que l'on serait tenté de trouver significative, fournir à cet égard un indice révélateur. En effet, les armes — actuellement spécimens uniques — sur lesquelles on trouve cette signature semblent, par leur style, par la date approximative de leur entrée à l'arsenal de Copenhague, avoir été exécutées après le décès de Jean Berain le père, mort

* * *

Parti très jeune de Saint-Mihiel, vers l'âge de quatre ans, ce qui exclut toute influence locale et privera désormais les auteurs de faire leur traditionnel appel à Ligier Richier pour expliquer la formation artistique de Jean I Berain, toute l'enfance du futur dessinateur de la chambre et du cabinet du Roi s'écoula dans des ateliers d'arquebusiers.

Peut-être connu-il encore l'atelier de son grand-père, Jean l'aïeul. Puis, un peu plus tard, à Paris, il dut passer maintes journées dans l'atelier paternel¹ et dans l'atelier de son oncle, rue Michel-Le-Comte². Ainsi se trouve déterminé

entre 1659 et 1665. Il paraît ainsi probable que, lorsque les pistolets de Copenhague furent signés, il n'y avait plus qu'un seul Berain arquebusier à Paris et c'était Claude Berain l'oncle, constatation qui rend caduques, avant même de les avoir formulées, toutes les conjectures qu'un semblable témoignage aurait pu apporter. (Sur l'atelier de Claude Berain l'oncle, voir ci-après, note 2.) Les armes de Copenhague ont été signalées par Boehem (Wendelin), *Meister des Waffenschmiedekunst vom XVI bis ins XVII Jahrhundert*. Berlin, 1897 (p. 107). Wendelin Boehem n'avait pu s'expliquer en l'absence de tout document pour quelles raisons le nom de Berain figurait sur des pistolets. Par ailleurs, le même auteur a commis une grave confusion en interprétant d'une façon erronée une indication donnée par le *Katalog over den historiske Vaabensamling paa Kjobenhavn Tøjhus*. Kjobenhavn, 1877, in-8°, selon laquelle des pistolets conservés au musée portaient les noms de « Thuraine, Berrain et Cuny à Paris ». Wendelin Boehem mentionne ces noms comme s'ils figuraient sur une même arme, ce qui pourrait laisser supposer une association des trois arquebusiers cités. C'est d'ailleurs ainsi que ce passage a été compris par J.-B. Giraud, dans ses *Documents pour servir à l'histoire de l'armement au Moyen-Age et à la Renaissance*. Lyon, 1895-1904, 2 vol. gr. in-8°, t. IX : *La sidérurgie en Lorraine* (p. 180-181). Nous avons pu constater nous-même au Tøjhusmuseet, à Copenhague, que le renseignement donné par Wendelin Boehem était inexact et qu'il s'agit de signatures relevées sur trois pistolets absolument indépendants les uns des autres.

1. Si cet atelier fut distinct de l'atelier de Claude l'oncle, il pouvait se trouver rue du Temple, où Jean I Berain était domicilié, lors de son mariage en 1665.

2. L'acte de mariage de Claude l'oncle date de 1645 (voir ci-dessus, p. 9) et l'acte d'apprentissage du 18 août 1653 (voir ci-dessus, p. 9-10), indiquent qu'il logeait rue Michel-Le-Comte. En 1665, Claude l'oncle signa au contrat de mariage de Berain, son neveu. En 1684, il demeurait toujours rue Michel-Le-Comte. La maison qu'il occupait (voir p. 11, note 4), déjà vieille de plus de deux cent cinquante ans, comprenait une boutique et appartenait au collège de la Marche (voir Piton (G.), *La rue Michel-Le-Comte* : extrait du Bull. de la Soc. hist. et arch. du IV^e arrondissement (Paris, 1913, in-8°), p. 25 et 65). Cette maison, la seule maison de la rue appartenant au collège de la Marche, paraît s'être élevée à l'emplacement de l'actuel n° 17 (Roche-gude (le marquis de) et Dumolin (M.), *Guide pratique à travers le vieux Paris*, 6^e mille, p. 59). Vivant encore en 1689, il signa au contrat de mariage de la fille de son neveu, Blaisine Berain, avec Pascal Collasse, compositeur et maître de musique de la « Chapelle du Roy », et prend la qualité de « bourgeois de Paris ». Minutier de l'étude Bertrand Taillet, à Paris, 23 octobre 1689 (inédit) (Arch. nat. Minutier central, L III, liasse 101). On ignore la date de son décès. Il fut probablement le père de Nicolas Berain, cousin germain de Jean I Berain. Avocat au Parlement, il portait déjà ce titre en 1665. Un document en date du 28 juin 1698 (Arch. nat., Y 17, fol. 263 v°, le déclare : « bourgeois de Paris, demeurant rue Philipot, paroisse Saint-

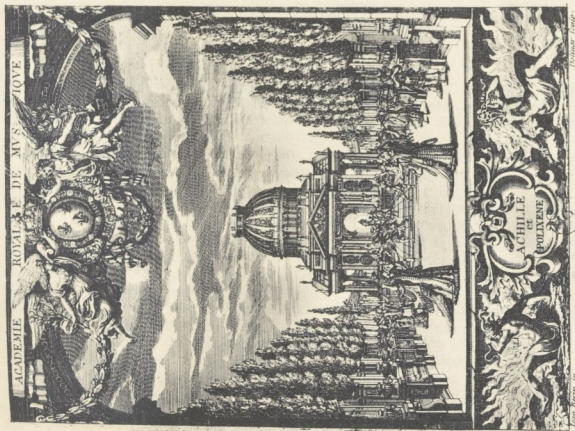
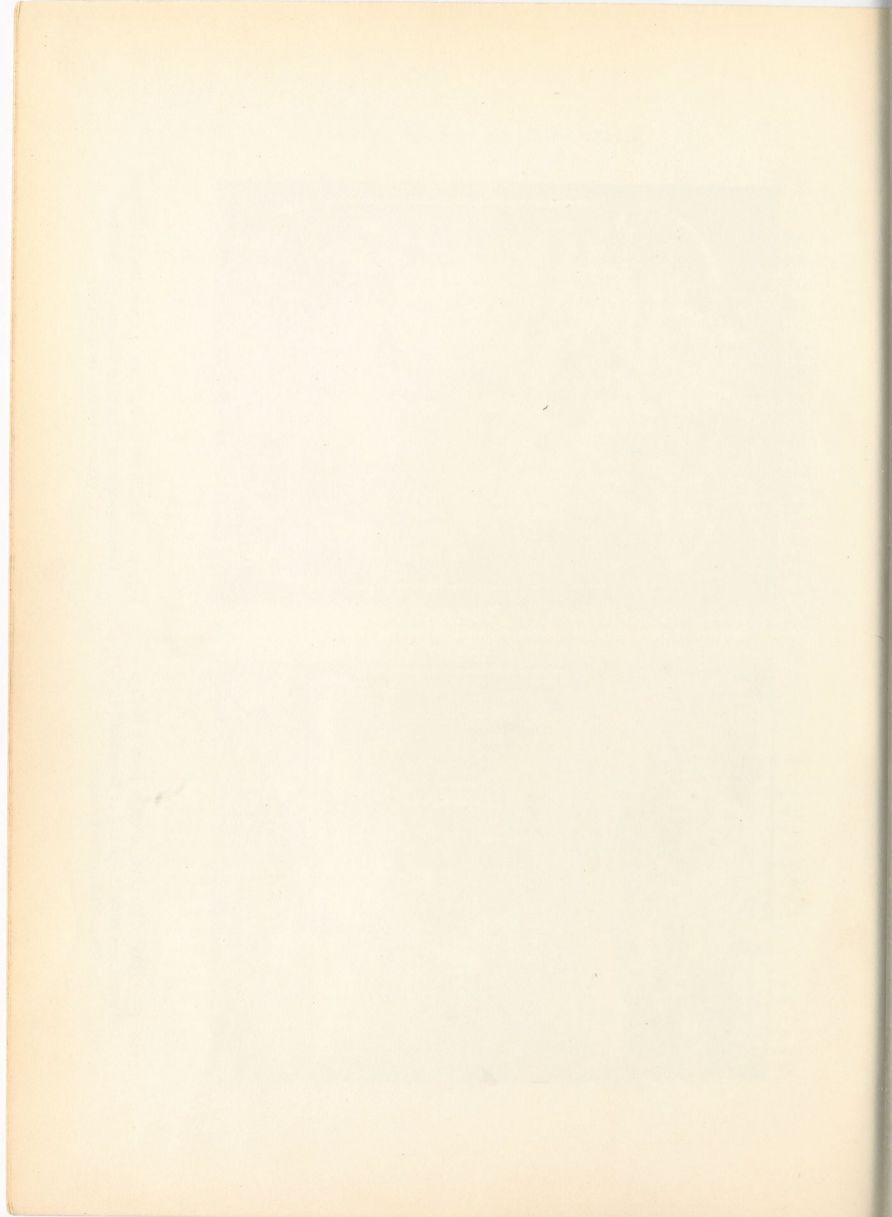


Fig. 4. — JEAN DOLIVAR, d'après JEAN I BERAIN
FRONTISPICE POUR "ACHILLE ET POLIXÈNE"
(Paris. - Cabinet des Estampes)



Fig. 5. — JACQUES LE PAUTRE, d'après JEAN I BERAIN
FRONTISPICE POUR "LE TRÉBUCHEMENT DE PHAËTON"
(Paris. - Cabinet des Estampes)



ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 15 DÉCEMBRE 1936
SUR LES PRESSES DE
DAUPELEY-GOUVERNEUR
A NOGENT - LE - ROTROU

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

